

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet
Le Conseil Municipal de HAUTEFAGE LA TOUR, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LAFOSSE.

Date ce convocation du conseil municipal : 18/07/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Présents : Jean-Marie LAFOSSE, Guy VICTOR, Christelle DA SILVA, Laurence PICHAYROU, Jean-Louis FROMENTIN, Rodolphe BERNOU, Isabelle GLANES, Jean-Luc FILLOL, Olivier GIRAUD, Daniel CARRIÉ, Corinne SEGALA

Absents-Excusés : Valérie DYON, Élanie BARRAU, Myriam GOUX, Thierry CAUSSAT

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du 2 juillet 2025
- CAGV : approbation du rapport d'activité 2023
- Chemin rural : déplacement du CR de Saint Just
- Questions diverses

La séance s'ouvre à 19h10.

Madame Christelle DA SILVA est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

D 2025-38 - Rapport d'activité de la CAGV – Exercice 2023

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, en application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, a adressé au maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale pour l'année 2023.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2023 sur l'activité de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Le Conseil municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire

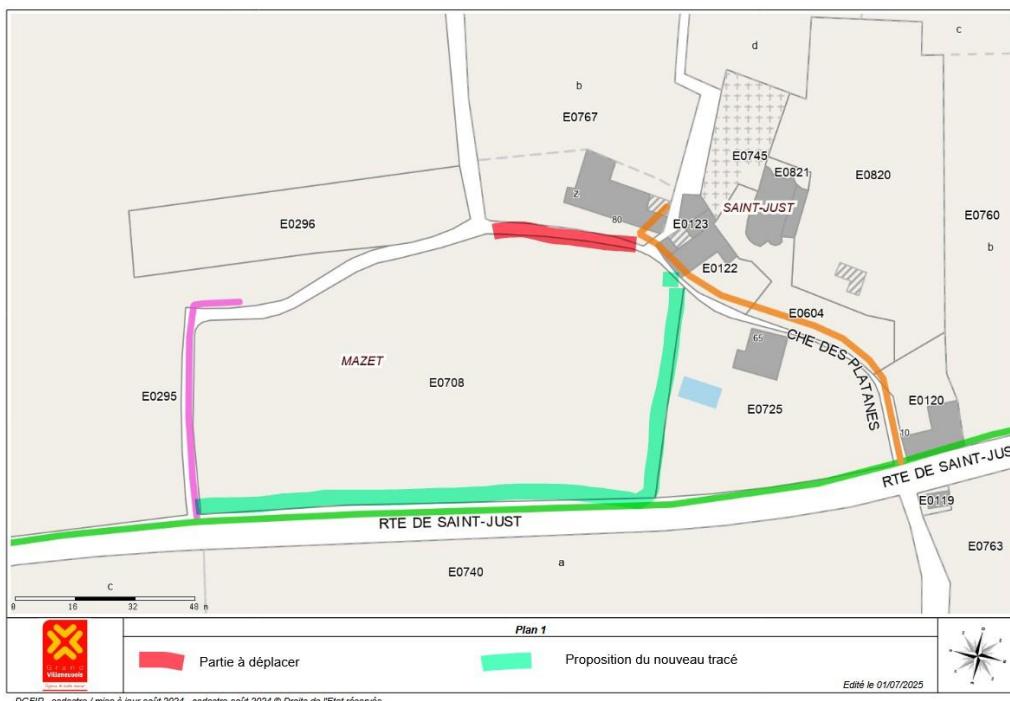
Après en avoir délibéré,

A 11 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

- Accepte le rapport annuel 2023 de la CAGV.

D 2025-39 Délibération relative à la modification du tracé du chemin rural de Saint Just

Monsieur et Madame BERNOU Hervé, propriétaire de la parcelle E 0708 sur la commune de HAUTEFAGE LA TOUR, riverain du chemin rural de SAINT JUST a demandé la cession d'une portion de ce chemin comme indiqué ci-après :



Compte tenu des nouvelles dispositions législatives issues de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, notamment l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, autorisant les communes à modifier le tracé d'une partie d'un chemin rural,

Vu la situation du chemin rural de SAINT JUST, permettant de relier d'autres chemins ruraux :

- le CR 18

et les voies publiques :

- la VC 105 Chemin des Platanes

Considérant les intérêts de la commune et son développement rural,

Considérant que l'échange respectera la qualité environnementale, notamment au regard de la biodiversité du chemin remplacé, actuellement en terre et que la largeur du nouveau tracé de chemin sera de 4 mètres au minimum,

Il vous est demandé de vous prononcer sur la possibilité de réaliser un échange aux conditions de la loi afin de conserver la continuité de ce chemin rural,

Monsieur le Maire, Jean-Marie LAFOSSE et le conseiller Rodolphe Bernou sortent de la salle. Monsieur Guy VICTOR, premier adjoint, prend la présidence de la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

09 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 01 ABSTENTION

- de proposer et d'organiser un échange de terrain comme mentionné ci-dessus, aux conditions de la loi, afin de garantir la continuité du chemin rural, sans réduction de largeur (minimum 4 m) et permettant au minimum le passage d'un tracteur avec broyeur ;
- que le terrain cédé à la commune soit dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural ;
- que les frais seront à la charge de Monsieur et Madame BERNOU Hervé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou un de ses adjoints, à réaliser le dossier de mise à disposition du public, et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

Questions diverses :

Eglise Sanit Thomas : Monsieur le Maire explique que la toiture de l'auvent de l'église doit être réparée ainsi que les menuiseries. Il a contacté Monsieur Artigas de la DRAC et Monsieur Thouin, architecte des bâtiments de France. Il y aurait une possibilité d'obtenir des subventions pour faire ces travaux. Pour faire suite à sa visite du 16 juillet 2025, Monsieur Thouin va envoyer les éléments nécessaires à la construction du dossier de demande d'aides.

Bus UNA : Christelle Da Silva prend la parole pour expliquer la démarche de l'UNA auprès des administrés de la commune. Un bus de l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles sera présent entre le 17 et le 21 novembre 2025 à Hautefage la Tour. Celui-ci propose différents ateliers à toutes personnes de la commune à partir de 55 ans. Une campagne de communication sera faite par la commune de Hautefage en amont, informant du programme et des ateliers qui se dérouleront la semaine 47.

La séance est levée à 19h50.

Ce procès-verbal comporte les délibérations numérotées D 2025 38 à D 2025 39.

Le président

Jean-Marie LAFOSSE

Le secrétaire de séance

Christelle DA SILVA